



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture
Direction des relations avec les usagers
et avec les collectivités territoriales
Bureau de la réglementation et des élections
Affaire suivie par : Pierrette AMSOMS
Tél : 04 88 17 84 84
Fax : 04 90 16 47 02
Courriel : pierrette.amsoms@vaucluse.gouv.fr

PRÉFET DE VAUCLUSE

ARRETE

portant agrément d'une société exerçant l'activité de domiciliation d'entreprise

**LE PREFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la directive 2005/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 assurant la transposition en droit français de la directive 2005/60/CE précitée ;

VU le code du commerce, notamment ses articles L.123-11-3, L.123-11-4, L.123-11-5, L.123-11-7 et R. 123-166-1 à R. 123-166-5 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire d'entreprises des métiers ;

VU la demande d'agrément complète déposée le 10 novembre 2016 par Monsieur Benjamin LAUGUEUX gérant de la SARL « YZALIS » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry DEMARET, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

Considérant que les conditions requises sont remplies.

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : La SARL « YZALIS » sise 40 boulevard Limbert 84000 Avignon, est agréée en tant que domiciliataire d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

ARTICLE 2 : Le présent agrément est accordé pour une durée de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Fait à Avignon, le **28 DEC. 2016**
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Thierry DEMARET